



La Lettre du Président N° 10

20 mars 2025

Un événement majeur pour le club

Notre professeur de bridge, Louis Masteau, va voir son statut évoluer dans le sens qu'il souhaitait et sa rémunération s'améliorer. Le «Groupe bridge» a trouvé un accord avec la Direction de notre association le Cercle Paul Bert.

Un peu d'histoire

Louis Masteau a été embauché en 2019 comme professeur de bridge salarié temps-plein par le Cercle Paul Bert, sur demande du Groupe Bridge. Hormis la période COVID, il a travaillé de la même façon que ses prédécesseurs à ce poste: cours réguliers et animations pendant les périodes scolaires et absence lors des congés scolaires.

Pendant des années je n'ai eu aucune raison de me préoccuper de son statut. Lorsque j'ai pris la Présidence du club en septembre 2023, j'ai été surpris de certains jours d'absence dont je n'étais pas informé. J'ai donc demandé dès décembre 2023 à connaître son contrat de travail, mais l'employeur ne peut le communiquer à des tiers. Louis, qui ne retrouvait pas son Contrat, m'assurait être employé en qualité d'«animateur», pour travailler 35 h par semaine et disposer de 6 semaines de congés annuels. Il y avait donc une totale distorsion entre le statut théorique et la réalité; situation que je ne pouvais cautionner. Jacques Lecareux lui-même, qui l'avait recruté, n'avais jamais eu connaissance de son Contrat de travail. En 2023 le Cercle Paul Bert était en pleine réorganisation; il devait trouver comment combler un déficit abyssal après la pandémie et avait d'autres priorités que le «Groupe bridge», branche d'activité jamais déficitaire. En plus de cette situation inconfortable, Louis était, à juste titre, insatisfait de sa rémunération très basse et envisageait de renoncer à son poste pour devenir «auto-entrepreneur». En fait la situation s'était pérennisée car on fermait les yeux; les avantages des congés compensant le revenu faible...J'ai donc «gratté» pour lui quelques améliorations financières en obtenant l'autorisation de rémunérer par prime sa soirée «Carte Blanche à LM» et son arbitrage de notre Festival de septembre. Peu de choses...

J'ai commencé par envoyer en février 2024 aux dirigeants du CPB un dossier sur l'importance du Club de bridge et son fonctionnement. Mais rien n'a bougé. C'est la désignation d'un Directeur pour le groupe (Stéphane Le Faou) qui m'a permis de faire valoir mes préoccupations; et finalement j'ai eu connaissance du Contrat de travail et de la Convention collective en décembre 2024. J'ai alors compris que les responsables du Cercle n'avaient aucune connaissance du bridge ni du travail de professeur; leur seule

référence étant celle des professeurs de sport (type badminton...). Aussi début février 2025 ai-je envoyé un nouveau dossier: «Réflexions sur le statut de Professeur de bridge». J'ai ensuite adressé un «Projet pour Louis» où il n'était plus employé comme «Animateur» mais «Professeur» et ai proposé que le Groupe Bridge augmente sa rémunération annuelle au moyen d'une prime de 6000€ (bruts).

Le principe a été accepté par le Comité de Direction du CPB début mars 2025: Louis deviendrait Professeur au 1/09/2025. À ce titre il ne travaillerait que hors des vacances scolaires et disposerait de 17 semaines de congés annuels durant lesquelles il pourrait se livrer à d'autres activités rémunérées en qualité d'auto-entrepreneur. Il garderait la même rémunération mensuelle qu'actuellement. En outre sera instituée une prime annuelle de «Notoriété et Résultats» servie en 2 fois en juin et en décembre. Le premier versement qui s'effectuera en juin prochain améliorera immédiatement ses revenus.

Les conséquences pour le groupe bridge

Bien que notre bilan ait, jusqu'à présent, toujours été excédentaire le CPB souhaite prudemment que les 6000€ annuels soient, en quelque sorte, «provisionnés» et nous demande pour cela de générer des ressources nouvelles.

Le seul moyen immédiat d'accroître les ressources du club consiste en une **augmentation des «droits de table»**. Celui-ci est à 3€ depuis 2019; le Bureau a décidé, à l'unanimité, de le fixer à **3,50€** dès le Lundi 31 mars (soit +0,50€ sur tous les types de tarifs). Certes cela représente un effort pour tous mais il nous semble raisonnable.

Cette importante évolution a plusieurs mérites. Elle régularise une situation intenable tant pour l'employeur que pour le salarié, qui n'a duré que trop d'années. Elle reconnaît la qualité du travail de Louis en lui donnant une plus juste rémunération. Elle lui ouvre des perspectives, lui permettant d'explorer sur ses périodes de congés d'autres activités liées au Bridge, lui procurant des revenus complémentaires, tout en ayant la sécurité d'un emploi salarié. Enfin pour le Club, elle nous assure de conserver cet excellent enseignant. L'école devrait continuer à attirer de nouveaux bridgeurs et le club bénéficier ainsi de sa belle réputation.

Croyez bien que je suis extrêmement satisfait d'avoir pu mener à bien cette opération. C'est, je crois, une belle avancée pour le Cercle Paul Bert Bridge !

Cordialement.

Jean-Noël Le Frêche

Portable:06 07 85 41 31
«jn.lefreche@wanadoo.fr»